

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE
D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

SESSION 2018

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note, à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : BIBLIOTHÈQUE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 27 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe au sein de la médiathèque centrale de la commune de Cultureville (130 000 habitants). Interrogé par des administrés sur le rôle économique des établissements de lecture publique, le maire souhaiterait disposer d'éléments sur le sujet.

Le directeur de la bibliothèque vous demande donc de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le soutien des bibliothèques au développement économique et à l'emploi.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Marchés publics : les bibliothèques peuvent désormais acheter directement leurs livres dans les librairies indépendantes » - Clémence JOST - www.archimag.com - Avril 2016 - 1 page
- Document 2 :** « La bibliothèque : un acteur économique ». « *La bibliothèque vaut-elle le coût ? Une étude exploratoire des impacts des bibliothèques du Val d'Oise* » (extraits). Conseil départemental du Val d'Oise - Mars 2017 - 6 pages
- Document 3 :** « Déclaration de Lyon sur l'accès à l'information et au développement » - *Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques* - Août 2014 - 3 pages
- Document 4 :** « Qu'est-ce qui fait la valeur des bibliothèques ? » (extraits) - *Association française de normalisation* - Février 2016 - 3 pages
- Document 5 :** « Espace infos emploi de la médiathèque Marguerite Duras » (extrait) - *Mairie de Paris* - Consulté le 30 octobre 2017 - 2 pages
- Document 6 :** « Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi : les atouts des bibliothèques » (extrait) - Georges PERRIN - 2013 - 4 pages
- Document 7 :** « Entretiens chez Oscar : job dating à la bibliothèque » - www.lireauhavre.fr - Consulté le 16 novembre 2017 - 1 page
- Document 8 :** « Le droit de prêt » (extrait) - *Société française des intérêts des auteurs de l'écrit* - Consulté le 16 novembre 2017 - 1 page
- Document 9 :** « La bibliothèque, outil au service des politiques publiques locales » (extraits) - *France Urbaine* - Février 2017 - 1 page
- Document 10 :** « L'apport de la culture à l'économie en France » (extrait) - Jérôme ITTY, Serge KANCEL, Morgane WEILL, Bruno DURIEUX - *Inspection générale des finances et inspection générale des affaires culturelles* - Décembre 2013 - 2 pages
- Document 11 :** « Collections et services : Monde de l'entreprise (PRISME) » - www.bnf.fr - Consulté le 26 janvier 2018 - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Marchés publics : les bibliothèques peuvent désormais acheter directement leurs livres dans les librairies indépendantes

Clémence Jost

En assouplissant les relations commerciales entre bibliothèques et librairies de proximité, l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics souhaite apporter un véritable coup de pouce aux librairies indépendantes des petites et moyennes agglomérations.

La mesure, "obtenue de haute lutte" selon la ministre de la Culture Audrey Azoulay, a failli passer inaperçue, noyée parmi les 189 articles du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Pourtant, l'article 30 du décret n°2016-360 constitue un véritable coup de pouce pour les librairies indépendantes, puisque les bibliothèques pourront désormais leur acheter directement leurs livres lorsque le marché ne dépasse pas 90 000 euros HT.

Cette mesure vise "le maintien d'un tissu culturel dense" dans les villes petites et moyennes, puisque la limite des 90 000 euros correspond, selon le ministère de la Culture, au montant annuel d'achat de livres d'une bibliothèque couvrant un territoire de 70 000 habitants. Audrey Azoulay souhaite ainsi mettre les "complémentarités entre bibliothèques publiques et librairies de proximité au service du rayonnement du livre et du développement de la lecture".

Un marché significatif

Selon le Syndicat de la librairie française (SLF), les marchés publics non scolaires représentent 13 % du chiffre d'affaires des librairies générales et jusqu'à 30 % des librairies spécialisées. Un marché significatif, selon Matthieu Montchalin, président du SLF, qui salue la mesure dans la Gazette des communes en la qualifiant "d'avancée importante" pour ce secteur économique.

Assouplissant les relations commerciales entre bibliothèques et librairies, l'article 30 du décret du 25 mars 2016 a été également accueilli avec enthousiasme par l'Association des bibliothécaires de France (ABF) : "Les bibliothèques souhaitent travailler avec les libraires locaux, explique son président Xavier Galaup ; souvent, elles essaient de faire valoir les critères qualitatifs dans les marchés publics. Mais, cela est souvent rendu impossible au moment de la rédaction de l'appel d'offres, ou bien lors du dépouillement des dossiers, du fait de l'application stricte des procédures par les services des marchés publics".

Conditions

Précisons tout de même que les relations commerciales entre bibliothèques et librairies indépendantes doivent se dérouler selon des conditions strictes :

- ne pas faire systématiquement appel au même fournisseur, "lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin".
- respecter le maintien impératif sur le territoire d'un "réseau dense de détaillants qui garantit la diversité de la création éditoriale et l'accès du plus grand nombre à cette création".

La bibliothèque : un acteur économique

Le service public d'aujourd'hui, inscrit dans son environnement réel, est impacté par les questions économiques et la logique de marché. Les bibliothèques sont elles-mêmes des acteurs économiques dans la mesure où elles gèrent un budget, dépensent de l'argent en recourant à des prestataires privés, redistribuant ainsi une partie des richesses et contribuant au chiffre d'affaires d'entreprises.

Dès lors, il est intéressant d'interroger les bibliothécaires sur l'inscription de la bibliothèque dans l'environnement économique : quelles sont les interactions de cet équipement avec les acteurs économiques locaux ? De quelle manière la bibliothèque contribue au dynamisme économique ?

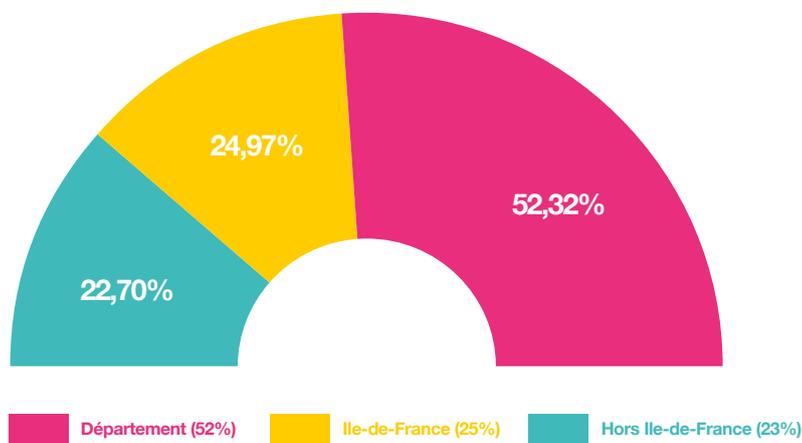
Contribue-t-elle à l'attractivité économique du territoire ? Ces questions nous permettent d'avoir des données objectives afin de cerner quel peut être l'impact économique de la bibliothèque en tant que client, employeur, centre de ressources sur le territoire où elle est implantée¹⁵.

Dans quelle mesure la bibliothèque soutient-elle les entreprises locales ?

PLUS DE LA MOITIÉ DES FOURNISSEURS DES BIBLIOTHÈQUES DE L'ÉCHANTILLON SONT VALDOISIENS.

Pour arriver à cette proportion, chaque bibliothèque a transmis la liste de ses fournisseurs. Nous avons ainsi pu constater que, au sein de la diversité des entreprises auxquelles les bibliothèques ont recours, plus d'un fournisseur sur deux a son siège social dans le département. Cette liste a également permis d'étudier l'origine géographique de ces entreprises et d'affiner la localisation des fournisseurs départementaux.

Répartition en % des fournisseurs de la bibliothèque selon leur origine géographique



LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FOURNISSEURS À L'ÉCHELLE NATIONALE

Les réponses au questionnaire en ligne complétées par les entretiens semi-directifs avec les bibliothèques de l'échantillon ont permis de mettre en lumière que la bibliothèque génère une activité économique qui rayonne bien au-delà de sa collectivité d'implantation. Les établissements interrogés ont recours à des entreprises hors Ile-de-France. Toutefois, l'impact économique de la bibliothèque est majoritairement départemental.

Figure 9 : L'origine géographique des fournisseurs des bibliothèques

Origine des fournisseurs départementaux des bibliothèques

LA RÉPARTITION DES FOURNISSEURS DÉPARTEMENTAUX

Si la majorité des fournisseurs des bibliothèques de l'échantillon sont valdoisiens, il est intéressant de voir que l'activité économique des bibliothèques concerne principalement des fournisseurs situés hors des frontières de l'intercommunalité à laquelle elle appartient.

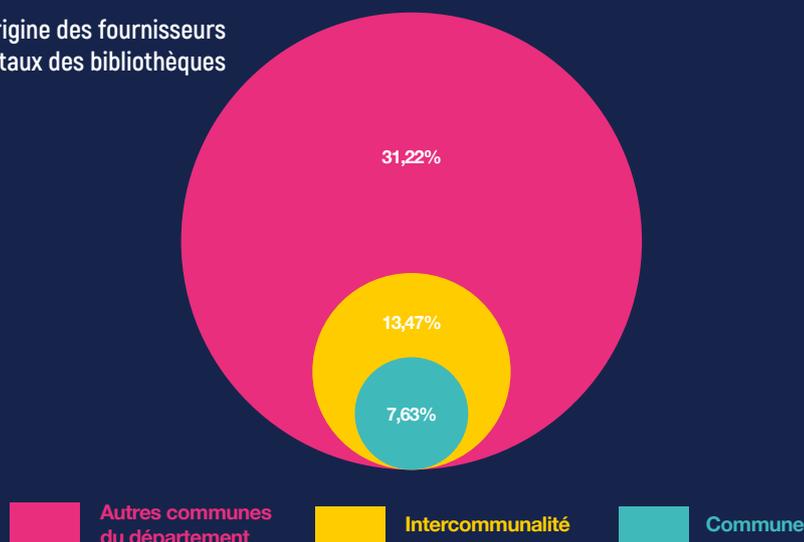


Figure 10 : L'origine géographique des fournisseurs des bibliothèques

En fonction des établissements, la proportion des entreprises valdoisiennes, dans le budget global de la bibliothèque, varie de façon très notable. Les chiffres présentés ici sont issus des budgets 2015 des bibliothèques de l'échantillon.

La bibliothèque d'Avernes investit 64% de son budget auprès d'entreprises du département. De son côté, la bibliothèque de Saint Gratien consacre 15% de son budget aux entreprises valdoisiennes. Cette nette différence de proportion s'explique, entre autres, par la différence considérable des budgets (501.254 € pour Saint-Gratien, 2.449 € pour Avernes¹⁶) et des règles administratives qui s'appliquent aux dépenses en fonction de leur montant. Ainsi, les bibliothèques voulant effectuer des dépenses de fournitures et de services d'un montant supérieur à 209.000 € doivent respecter les procédures formalisées des marchés publics pour effectuer leurs achats, tandis que les bibliothèques disposant d'un budget plus réduit en sont dispensées et peuvent choisir leurs prestataires sans procédure particulière dans le respect de la concurrence et de la transparence.

Néanmoins, il semble que la taille de l'établissement et l'importance de son budget ne soient pas nécessairement en corrélation directe avec la proportion investie dans les entreprises du département. Ce n'est pas parce que le budget de la bibliothèque est restreint qu'une large part est investie dans les entreprises du département. Inversement, ce n'est pas non plus parce que la bibliothèque dispose d'un budget plus conséquent qu'elle aura nécessairement recours à des entreprises éloignées. Le cas de la bibliothèque d'Ermont en atteste : 60% de son budget est utilisé dans le périmètre départemental.

¹⁶ Chiffres comprenant les dépenses de personnel



L'analyse de l'activité économique des bibliothèques permet d'identifier plusieurs types de prestataires qui figurent dans le graphique ci-dessous : fournisseurs de biens culturels ou de matériels et prestations de services artistiques ou non.

NOMBRE DE FOURNISSEURS DES BIBLIOTHEQUES REPARTIS PAR TYPE

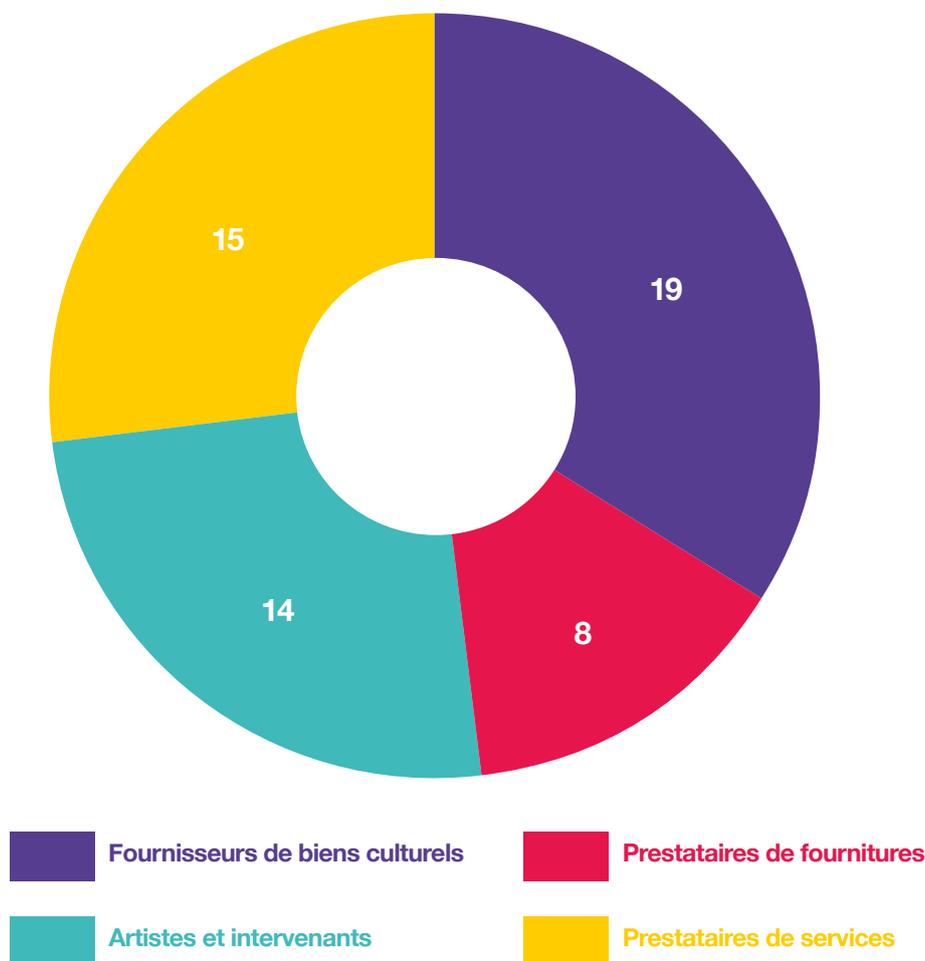


Figure 11 : La répartition des différents types de fournisseurs

Cette analyse des différents types de fournisseurs met en lumière le fait que les bibliothèques ne sont pas seulement clientes de librairies ou d'autres fournisseurs de documents. Soulignons qu'elles font également fonctionner le secteur des métiers de bouche puisque quatre établissements sur les treize de l'échantillon font appel à un traiteur à l'occasion de certaines de leurs animations. L'impact économique des bibliothèques lors de la mise en oeuvre d'animations est manifeste au regard des corps de métiers auxquels elles font appel.

Un travail d'équipement est souvent consécutif à l'achat de documents : couverture, code-barres, antivol, etc... Ainsi, 8 bibliothèques de l'échantillon ont recours à un prestataire en la matière. Ces prestations sont très particulières et les fournisseurs peu nombreux. Les offres de prestation ne sont pas forcément présentes localement pour répondre aux besoins des bibliothèques. Ces dernières s'approvisionnent donc en dehors du département. C'est le cas, par exemple, pour Filmolux et Eurefilm : ces entreprises fournissent le matériel nécessaire à l'équipement et à la reliure des documents imprimés à 8 bibliothèques de l'échantillon (soit près des deux tiers).

(...)

LA BIBLIOTHÈQUE ET LA LIBRAIRIE LOCALE, CHRONIQUES D'UN AMOUR CONTRARIÉ

C'est une évidence : toutes les bibliothèques ont recours à une librairie. Ces librairies sont, pour leur plus grande majorité, situées dans le département. En effet, onze des établissements de l'échantillon ont recours à une librairie du Val d'Oise.

(...)

Non seulement les bibliothèques ont recours aux librairies mais on constate que ce recours se traduit par un investissement financier non négligeable de 118494 € soit plus de 33% du budget d'acquisition documentaire des bibliothèques de l'échantillon¹⁸.

S'ORGANISER POUR RÉPONDRE AUX MARCHÉS PUBLICS DES BIBLIOTHÈQUES ?

Extrait du vade-mecum «L'achat public de livres» rédigé par le Ministère de la Culture et de la Communication actualisé en 2012 :

"Afin de mutualiser leurs moyens logistiques et administratifs et ainsi postuler plus facilement sur davantage de lots, plusieurs entreprises indépendantes peuvent décider de constituer un Groupement Momentané d'Entreprises (GME) ou un Groupement d'Intérêts Économiques (GIE) pour répondre à l'appel d'offres (article 45 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016). Quelques-unes des librairies adhérentes de Librairies93 par exemple ont remporté un certain nombre de marchés de cette manière.

Concernant l'accès à l'information, certaines collectivités, comme la Ville de Paris, organisent des rencontres fournisseurs-acheteurs en amont des marchés. Le MOTif propose aux librairies adhérentes un service de veille des appels d'offre publiés sur le territoire ainsi que de nombreuses ressources (www.lemotif.fr).

Enfin, l'INFL et les CCI proposent ou sont susceptibles de proposer des formations et ateliers aux libraires sur ce sujet".

Le poids des commandes des bibliothèques est une donnée à prendre en compte pour les librairies locales. Bien que les règles de la commande publique interdisent aux bibliothèques de retenir le critère de proximité d'un fournisseur, il existe des solutions. Les bibliothèques sont non seulement clientes de la librairie mais dans certains cas elles contribuent à la promotion de la librairie locale auprès du grand public. Ainsi, la médiathèque de Saint-Gratien invite fréquemment la librairie à participer à ses animations. Les deux intervenants sortent ainsi du rapport marchand pour entrer dans une démarche de partenariat mais aussi de valorisation de leur enseigne. La bibliothèque offre dans certains cas de la visibilité au libraire ; en échange, elle bénéficie, à titre gracieux, des services du libraire concernant la présentation de nouveautés ou de documents thématiques.

Les chiffres présentés précédemment ne tiennent cependant pas compte de certaines fournitures telles que les fournitures de bureau ou encore de l'entretien des bâtiments. La bibliothèque est un service de la collectivité, certaines prestations font l'objet de marchés publics globaux, à l'échelle de l'ensemble des services de la collectivité. Il est alors difficile d'isoler la part du marché affectée à la bibliothèque.

L'impact de la bibliothèque sur le tissu économique de la collectivité ne se limite pas à la seule activité de la bibliothèque. En effet, les usagers des bibliothèques sont également des consommateurs qui se fournissent auprès des commerces à proximité. Après analyse des 818 questionnaires exploitables destinés aux usagers des bibliothèques de l'échantillon, **46% des personnes interrogées disent profiter de leur venue à la bibliothèque pour faire des achats** : courses quotidiennes alimentaires, à la boulangerie ou au marché. Sur les 377 usagers qui déclarent avoir fait des rencontres à la bibliothèque, une grande majorité a entre 26 et 65 ans (66%). Ils viennent pour plus de la moitié au moins une fois par semaine (57%). Il n'est pas possible de savoir si ce sont les achats qui sont le prétexte de la visite à la bibliothèque ou l'inverse. Quoi qu'il en soit, ce chiffre atteste du fait que les bibliothèques s'intègrent à l'environnement économique du territoire en contribuant à l'activité d'autres acteurs, en tout cas des commerces situés dans leur proximité immédiate.

Les formations organisées par les bibliothèques au bénéfice des professionnels ont permis à certains établissements d'échanger avec d'autres professionnels. Les bibliothèques de Saint-Brice-sous-Forêt et de Saint Gratien ont accueilli des formations de Cible 95²¹ La bibliothèque de Villiers-le-Bel, grâce aux formations de Lire et Faire Lire²², a pu échanger avec des auteurs, des enseignants, du personnel de crèche, etc....La bibliothèque a ainsi pu étendre son réseau de partenaires et rayonner auprès d'autres publics alimentant par-là l'attractivité du territoire.

Les formations donnent également aux bibliothèques l'opportunité de dispenser leurs connaissances en devenant formateurs pour d'autres professionnels et d'acquérir une renommée solide. Tel est le cas, par exemple, pour la bibliothèque de Saint-Brice-sous-Forêt dont plusieurs membres de l'équipe sont devenus référents dans le domaine du conte. Cette qualification/expertise a d'ailleurs débouché localement sur l'organisation d'un Festival du Conte²³ qui attire un large public composé de familles, groupes scolaires ou centres de loisirs.

Les animations représentent également une occasion d'attirer d'autres professionnels sur le territoire de la bibliothèque. Tel est le cas, par exemple, de la Soirée Littéraire organisée une fois par an à Avernes. Cette soirée accueille le grand public et est ouverte aux professionnels. Ce rendez-vous permet de discuter littérature, voir ce que le public a aimé lire et de confronter les envies et impressions de lecteurs avec les acquisitions de la bibliothèque. Dans cette même logique, l'exposition interactive «Qui a refroidi Lemaure ?» à Commeny a permis aux professionnels de venir découvrir et tester cet outil d'animation afin d'observer comment la bibliothèque l'a animée. Les professionnels des autres établissements peuvent alors s'inspirer de ce qui a été fait avant d'utiliser cette exposition. Cela permet à la bibliothèque, et à la collectivité, d'entretenir son rayonnement et sa notoriété.

CONCLUSION

Les bibliothèques sont un acteur économique tout d'abord en raison de l'activité qu'elles génèrent directement auprès des entreprises locales auprès desquelles elles se fournissent. **Les entreprises valdoisiennes représentent plus de la moitié des fournisseurs.** Les bibliothèques ont un impact sur le tissu économique *via* les achats de leurs usagers qui, **pour près de la moitié (46%), profitent de leurs trajets pour faire des achats dans les commerces de proximité.** Enfin, les bibliothèques ont un impact économique de par leur contribution à l'attractivité du territoire.

²¹ Cible 95 est une association de collectivités visant la Coopération Inter-Bibliothèques pour la Lecture et l'Expansion en Val d'Oise. Sa vocation est d'être un lieu d'échanges professionnels pour les professionnels de la lecture publique du département - qu'ils soient ou non issus des bibliothèques, de développer des axes de formation et de mutualiser des moyens pour créer de l'action culturelle. <http://www.cible95.net/>

²² Lire et Faire Lire est une association visant à la fois la promotion de la littérature auprès de la jeunesse et un échange intergénérationnel entre enfants et retraités. <http://www.lireetfairelire.org/>

²³ Le festival du conte propose de multiples spectacles avec des conteurs professionnels qui se produisent dans plus de 20 villes du Val d'Oise.



La bibliothèque : un vecteur de l'inclusion sociale

La lecture publique se situe au carrefour des politiques culturelles, éducatives, sociales et des politiques dites de la ville. Les bibliothèques permettent aux citoyens de se côtoyer, de cohabiter et de se rencontrer dans un lieu public et gratuit. Elles jouent, en ce sens, un rôle en matière de lien social. Cette vocation de la bibliothèque est d'autant plus précieuse que le contexte social actuel est caractérisé par un climat de crises : crise des institutions, crises de valeurs, crise du lien social. Cette importance de la bibliothèque dans la vie de la collectivité au sens large a amené François Rousseau à la qualifier de « levier du lien social »²⁴. Cette position a d'ailleurs donné lieu à un colloque sur la bibliothèque comme outil du lien social »²⁵ au cours duquel Denis Merklen²⁶ a mis en lumière la charge politique attachée à la lecture publique.

Se pose alors la question de l'efficacité de ce levier. La bibliothèque favorise-t-elle l'inclusion sociale? Dans quelle mesure joue-t-elle un rôle dans la politique de l'emploi et la lutte contre le chômage? A-t-elle un impact sur la qualité de vie des usagers ?

La bibliothèque, outil de la politique et de l'emploi ?

Les bibliothèques de l'échantillon emploient 117 personnes, dont 43 bénévoles.

A l'échelle du département, 830 personnes officient dans les équipements de lecture publique, d'après les chiffres du Service du Livre et de la Lecture pour l'année 2015.

Les 13 bibliothèques concernées par cette étude fonctionnent avec un personnel pour moitié assujéti au statut de la fonction publique (56 %). Si on ajoute à cela les employés sous contrats à durée indéterminée (2%), on remarque que les emplois fournis par la collectivité, *via* la bibliothèque, sont, à peu de choses près, majoritairement durables. De ce point de vue, si on exclut les bénévoles qui ne sont pas comptés comme des actifs par l'INSEE, **la bibliothèque est dans la moyenne départementale** : 84% de son personnel a un emploi stable (titulaire de la fonction publique ou en contrat à durée indéterminée). Selon les chiffres de l'INSEE en 2012, près de 80% des actifs ayant un emploi dans Val d'Oise sont dans la même situation. **La bibliothèque contribue donc à fournir des emplois stables.**

Les bibliothèques, en tant qu'employeurs, accueillent également au sein des effectifs des établissements des contrats aidés, contribuant ainsi à l'inclusion professionnelle de publics fragiles et luttant ainsi contre l'exclusion sociale. A titre d'exemple, dans les effectifs des bibliothèques de l'échantillon, on dénombre un contrat unique d'insertion, des emplois d'avenir et un travailleur ayant déclaré sa qualité de travailleur handicapé (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Notons que sur ce dernier aspect, ce service public est en dessous de la norme légale (6% de travailleurs handicapés). Toutefois, rappelons que les salariés bénéficiaires d'une RQTH ne sont pas contraints de se signaler comme tels à leurs employeurs.

(...)

²⁴ François Rousseau, « La bibliothèque, outil du lien social » : actes du colloque organisé le 11 décembre 2008, disponible sur : http://www.valdoise.fr/cms_viewFile.php?idtf=5160&path=Outil-de-lien-social.pdf

²⁵ Actes de colloque disponibles sur : http://www.valdoise.fr/cms_viewFile.php?idtf=5160&path=Outil-de-liensocial.pdf

²⁶ Denis Merklen, maître de conférences à l'Université Paris 7 - Denis-Diderot, membre de l'Institut de recherches interdisciplinaires sur les enjeux sociaux (IRIS, EHESS/CNRS)

DOCUMENT 3

Déclaration de Lyon sur l'accès à l'Information et au Développement

La Déclaration de Lyon d'août 2014 a été rédigée en anglais. Par conséquent, le texte anglais de la Déclaration prévaudra sur toute traduction.

L'Organisation des Nations Unies est actuellement en train de négocier un nouveau programme de développement pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ce programme servira d'orientation à tous les pays en vue de la définition des approches à adopter pour améliorer la vie des populations et d'une nouvelle série d'objectifs à atteindre pendant la période 2016-2030.

Nous soussignés, signataires de la présente déclaration, estimons que l'amélioration de l'accès à l'information et aux connaissances à tous les niveaux de la société, associée à la disponibilité des technologies de l'information et de la communication (TIC), contribue à favoriser le développement durable et à améliorer la vie des gens.

Nous appelons, donc, les Etats Membres des Nations Unies à s'engager, à l'échelle internationale, à utiliser le programme de développement post-2015, pour faire en sorte que chaque individu ait accès aux informations nécessaires en vue de la promotion du développement durable et des sociétés démocratiques et soit en mesure de comprendre, utiliser et partager ces informations.

Principes

Le développement durable vise à assurer la prospérité socio-économique à long terme et le bien-être de toutes les populations, dans le monde entier. Afin d'atteindre ce but, la possibilité, pour les gouvernements, les parlementaires, les collectivités et les communautés locales, la société civile, le secteur privé et les individus de prendre des décisions éclairées est essentielle.

Dans ce contexte, le droit à l'information serait une véritable transformation. L'accès à l'information favorise le développement en permettant aux individus, et notamment aux populations les plus pauvres et les plus marginalisées, de:

- Exercer leurs droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels.
- Etre économiquement actifs, productifs et innovants.
- Acquérir et appliquer de nouvelles compétences.
- Enrichir leur identité et leur expression culturelle.
- Participer à la prise de décision et à la vie d'une société civile active et engagée
- Créer des solutions destinées aux communautés pour répondre aux défis du développement.
- Assurer la fiabilité, la transparence, la bonne gouvernance, la participation et l'émancipation.
- Mesurer les progrès réalisés en termes d'engagements publics et privés, dans le domaine du développement durable.

Déclaration

Conformément aux conclusions du Groupe de travail de haut niveau sur le Programme de développement Post-2015, des consultations post-2015 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Rapport du Groupe de Travail Ouvert par Domaine d'Intervention - qui ont souligné le rôle crucial de l'accès à l'information en tant que soutien au développement - nous soussignés reconnaissons que:

1. La pauvreté est multidimensionnelle et les progrès dans l'éradication de la pauvreté sont liés à la capacité d'assurer un développement durable dans différents domaines.
2. Le développement durable doit avoir lieu dans le cadre des droits humains:
 - a) Les inégalités sont réduites grâce à l'émancipation, à l'éducation et à l'inclusion des catégories les plus marginalisées de la population, dont les femmes, les peuples indigènes, les minorités, les migrants, les réfugiés, les handicapés, les personnes âgées, les enfants et les jeunes.
 - b) L'égalité des sexes ainsi que le plein engagement social, économique et politique peuvent être accrus de manière significative grâce à l'émancipation des femmes et des jeunes femmes obtenue par un accès équitable à l'éducation.
 - c) La dignité et l'autonomie peuvent être renforcées en assurant à tout le monde l'accès à l'emploi et à un travail digne.
 - d) Un accès équitable à l'information, à la liberté d'expression, d'association et de réunion et à la protection de la vie privée est encouragé, protégé et respecté en tant qu'élément essentiel apte à garantir l'indépendance de chaque individu.
 - e) La participation de chacun à la vie publique doit être assurée pour permettre à chaque individu de s'approprier les changements nécessaires pour améliorer son existence.
3. Un accès accru à l'information et à la connaissance, soutenu par une alphabétisation universelle, est un pilier essentiel du développement durable. Une plus vaste disponibilité d'informations et de données de qualité ainsi que la participation des communautés à leur création favorisera une allocation plus complète et plus transparente des ressources.
4. Les médiateurs de l'information, tels que les bibliothèques, les archives, les organisations de la société civile (OSC), les responsables communautaires et les médias possèdent les compétences et les ressources nécessaires pour aider les gouvernements, les institutions et les individus à communiquer, organiser, structurer et comprendre les données essentielles pour le développement. Ils peuvent le faire:
 - a) En mettant à la disposition des individus et des communautés locales des informations utiles en matière de droits fondamentaux, services publics, environnement, santé, éducation, opportunités de travail et dépense publique afin de contribuer à orienter le développement de ces individus et de ces communautés.

- b) En identifiant et en mettant l'accent sur les besoins les plus urgents des populations.
- c) En établissant des relations entre les différents partenaires, au-delà des barrières régionales, culturelles et des autres barrières, afin de faciliter la communication et l'échange de solutions de développement progressivement applicables afin d'obtenir un plus fort impact.
- d) En protégeant et en assurant au public un accès permanent au patrimoine culturel, aux archives publiques et aux informations, grâce à la gestion des bibliothèques et des archives nationales et des autres institutions chargées de la conservation du patrimoine culturel.
- e) En créant des forums et des espaces de discussion publics pour permettre une plus vaste participation à la vie de la société civile et à la prise de décision dans les affaires publiques.
- f) En organisant des formations et en permettant l'acquisition de compétences pour aider les gens à accéder aux informations et aux services les plus utiles et à en comprendre le fonctionnement.

5. Une meilleure infrastructure en matière de technologie de l'information et de la communication peut être utilisée pour étendre les communications, accélérer la prestation des services et permettre l'accès à des informations d'importance cruciale, notamment au sein des communautés les plus éloignées. Les bibliothèques et les autres médiateurs de l'information peuvent utiliser les TIC pour combler l'écart entre la politique nationale et sa mise en application à l'échelle locale, pour faire en sorte que les avantages du développement profitent à toutes les communautés.

6. Nous soussignés, signataires de la présente Déclaration, demandons, donc, aux Etats Membres des Nations Unies de reconnaître que l'accès à l'information et la capacité d'utiliser l'information de manière efficace constituent deux éléments essentiels du développement durable et de faire en sorte que cette reconnaissance soit prise en compte dans le programme de développement post-2015:

- a) En reconnaissant le droit du public d'accéder aux données et aux informations, tout en assurant le droit de chaque individu à la protection de la vie privée et des données personnelles.
- b) En reconnaissant le rôle important des autorités locales, des médiateurs de l'information et d'infrastructures telles que les TIC et un accès ouvert au réseau Internet en tant que moyens aptes à favoriser l'exercice de ces droits.
- c) En adoptant des politiques, des normes et une législation aptes à assurer le financement permanent, l'intégrité, la protection et la disponibilité d'informations par les gouvernements et leur accessibilité par le public.
- d) En développant des objectifs et des indicateurs permettant de mesurer l'impact de l'accès à l'information et aux données et de communiquer les progrès réalisés, chaque année, dans la réalisation des objectifs par le biais d'un rapport sur le Développement et l'accès à l'information (DA2I).

DOCUMENT 4

"Qu'est-ce qui fait la valeur des bibliothèques?" - Association française de normalisation

(...)

Analyse de l'impact économique

La norme ISO 16439 définit l'impact économique comme l'effet d'une politique, d'un programme, d'un projet, d'une activité ou d'un événement sur l'économie d'une zone donnée.

On mesure notamment les évolutions en termes de croissance économique, de nombre d'emplois et de revenus. La définition de la zone est primordiale : l'étude d'impact économique prend essentiellement son sens au niveau local. (...)

L'analyse d'impact économique permet de mesurer les effets directs et indirects de l'existence de la bibliothèque sur l'économie locale, en tant qu'employeur, que client, qu'élément d'attractivité du territoire ou de l'université :

- la bibliothèque acquiert des documents, des fournitures, des services (travaux et maintenance, ménage, informatique, reliure, etc.), effectue des dépenses de fonctionnement (eau, électricité, etc.) ;
- elle crée des emplois et génère de l'activité économique lorsque ses employés effectuent des dépenses sur le territoire ;
- elle attire des usagers susceptibles de consommer dans les commerces alentours ;
- l'ensemble de ces activités génère des rentrées fiscales. (...)

Il est souvent difficile d'établir un rapport de causalité entre la visite à la bibliothèque et l'activité économique locale. Une étude de la Fesabid souligne qu'environ la moitié des déplacements à la bibliothèque est couplée à un autre déplacement dont l'objectif est de faire des courses ou de rencontrer des amis ; ces visites génèrent alors en moyenne 15,50 € de dépenses dans les environs de la bibliothèque publique et 16,45 € dans l'environnement de la BU. Chaque année, selon cette étude, 1,3 milliards € de dépenses (achats, consommation dans les bars et cafés, etc.) seraient effectuées à l'occasion de visites à la bibliothèque dans le secteur des établissements. Cependant, pour une bonne interprétation de ces chiffres, la principale motivation du déplacement devrait être précisée : si l'utilisateur est venu dans la zone dans un autre but que celui d'aller à la bibliothèque, alors la dépense qu'il effectue n'est pas *générée par* la bibliothèque. (...)

Outre l'impact économique direct de la bibliothèque, les études peuvent également évaluer son impact économique indirect. Cette mesure repose sur le concept économique de multiplicateur, qui suppose que toute dépense auprès d'un acteur économique tiers sera réinjectée dans l'économie par cet acteur sous forme de nouvelles dépenses ou de recettes fiscales.

On voit tout le profit qui peut être tiré d'analyses du retour sur investissement ou de l'impact économique des bibliothèques. Ces analyses peuvent être des outils intéressants à mobiliser dans une perspective d'argumentation face aux baisses des budgets des institutions ou tout simplement pour démontrer l'efficacité du service public. Pourtant, cette communication comporte aussi quelques risques : car dès lors que la question de l'impact économique de la bibliothèque est posée, celle de son coût d'opportunité l'est également¹⁸. Or, même si l'institution culturelle a un impact positif, elle risque d'avoir un impact moins positif que d'autres équipements publics – un stade, par exemple. L'argument économique peut alors se retourner contre la bibliothèque : une fois surmontés tous les écueils méthodologiques de l'enquête, la diffusion des résultats reste ainsi à manier avec prudence.

Exemples d'études étrangères

Étude sur la valeur économique des bibliothèques au Danemark

Cette étude danoise se concentre sur la valeur économique des bibliothèques. L'objectif poursuivi est de mettre en avant leur contribution au développement économique, non pas en tant qu'entités indépendantes, mais plutôt en termes de contribution. L'étude s'appuie explicitement sur la norme ISO 16439 et privilégie volontairement les méthodes relatives à la valeur des services et calcul du retour sur investissement en excluant la mesure de l'impact économique direct des bibliothèques. L'étude a été financée par l'association des bibliothèques danoises et par le fond pour le développement culturel du Danemark. Elle a été menée par le think tank *Libraries of the future*.

Puisque les 500 bibliothèques danoises sont les équipements culturels les plus visités, il s'agit dans cette étude de déterminer plus précisément la valeur économique de cette situation. Le principal résultat de l'étude montre que les Danois attribuent une valeur de 4 milliards de couronnes danoises aux bibliothèques alors qu'ils ne les financent qu'à hauteur de 2,5 milliards. Ces lieux sont perçus, même par 60% de ceux qui ne les fréquentent pas, comme des équipements incontournables pour l'accès à l'information et aussi pour l'exercice d'une citoyenneté active. Même si le nombre de prêts a diminué ces dernières années, la fréquentation globale a augmenté, faisant des bibliothèques de véritables espaces communs. Ainsi, 36% des populations qui ne sont pas d'origine danoise fréquentent les bibliothèques alors qu'elles ne représentent que 25% de la population globale. Les principales raisons de ces visites ne sont pas l'accès aux collections mais l'usage convivial du lieu et des services.

Pour autant, ce "consentement à payer" pour les bibliothèques ne reflète pas leur vraie valeur économique. Les résultats mettent en évidence que les bibliothèques contribuent au PIB du pays à hauteur de 2 milliards de couronnes, soit 0.1% du PIB. Cette mesure ne permet pas de prendre en compte les bénéfices culturels et sociaux des bibliothèques mais bien leur contribution à un indicateur de prospérité économique.

¹⁸ The economic value of public libraries Prepared by Copenhagen Economics for the Danish Think Tank Libraries of the Future with support from the Danish Agency for Culture's development funds for public and school libraries and the Danish Library Association Authors: Christian Jervelund, Partner Anders Oskar Kjølner-Hansen, Economist Jossi Steen-Knudsen, Economist Johanne Jørgensen, Analyst <www.fremtidensbiblioteker.dk>

Les impacts économiques des bibliothèques par leur contribution aux politiques publiques éducatives sont mesurés selon les préconisations de la norme. Il est établi dans cette étude trois corrélations clés pour le démontrer :

- les bibliothèques contribuent à élever les compétences de lecture des enfants ;
- des compétences en lecture élevées permettent un meilleur niveau d'éducation ;
- un meilleur niveau d'éducation a des effets économiques positifs.

La transition numérique est également favorisée par les bibliothèques par des économies de dépenses publiques (ex : moins de courriers papier envoyés) et de bénéfices privés (ex : temps gagné à utiliser des services en ligne) estimés entre 100 et 200 millions de couronnes par an. 50 000 Danois améliorent leurs compétences informatiques grâce aux bibliothèques chaque année. (...)

ESPACE INFOS EMPLOI

médiathèque Marguerite Duras -115 rue de Bagnolet 75020 Paris

☎ 01 55 25 49 10 mediatheque.marguerite-duras@paris.fr

L'espace Infos emploi se situe au 2^e étage de la médiathèque Marguerite Duras.

Dédié à l'insertion professionnelle (orientation scolaire, préparation aux examens et concours, recherche de l'emploi, reconversion, création d'entreprise), c'est un service de proximité qui répond à la mission d'insertion sociale de la médiathèque.



L'ACCES

Accessible gratuitement aux horaires d'ouverture habituels de la médiathèque, cet espace est ouvert à tout public, notamment aux demandeurs d'emploi, aux salariés désireux de se reconvertir, aux élèves (à partir du collège), aux étudiants, aux futurs créateurs d'entreprise.

L'EMPRUNT

La carte des bibliothèques de la Ville de Paris permet d'emprunter gratuitement des documents. Le quota d'ouvrages empruntables du fonds Infos emploi est limité à 5 (dans la limite des 20 documents maximum empruntables sur la carte par bibliothèque).

LES SERVICES

- Un bibliothécaire est en permanence à votre disposition pour vous orienter et vous renseigner.
- Une **médiatrice-emploi** vous accueille, informe et oriente sur les questions relatives à l'emploi et l'insertion professionnelle grâce aux ressources de la médiathèque et des structures locales, tous les **mardis et jeudis de 14h30 à 16h**.
- Trois ordinateurs sont dédiés à la recherche d'emploi : accès à internet, au logiciel de traitement de texte *Writer*, avec enregistrement possible de vos travaux sur clé USB (pas de possibilité d'impression ni de photocopies).
- Des **modules informatiques** d'appui à la recherche d'emploi sont proposés sur RDV individuel (dans la limite des places disponibles) :
 - « *Je construis mon CV* »
 - « *J'envoie ma candidature par mail* »

Renseignements et inscription sur place auprès de la médiatrice-emploi.

LES COLLECTIONS

Elles comptent plus d'un millier de ressources imprimées : un grand choix d'ouvrages pratiques et accessibles.

DES LIVRES

- ouvrages parascolaires permettant la remise à niveau et l'aide aux devoirs (de la 6^e jusqu'au BTS) : manuels de révisions, annales
- ressources aidant à la préparation des diplômes, concours d'entrée
- outils liés à la pratique professionnelle : recherche d'emploi (CV, LM, entretiens d'embauche, tests, ...), orientation, formation, travail à l'étranger...

DES REVUES

- *Rebondir*
- *L'Etudiant*
- *Challenges*
- *Création d'entreprise magazine*
- *Courrier cadres*

Le dernier numéro est en consultation sur place.



LE CLASSEMENT

Les livres sont répartis en 6 rubriques thématiques identifiables par une couleur :

- Approfondir vos connaissances de la 6^e à la terminale.

1 - Parascolaire

- Choisir la filière qui vous convient.

2 - Orientation

- Trouver des informations précises sur les métiers dans tous les secteurs d'activités.

3 - Métiers

- Préparer les épreuves écrites et orales dans de nombreux domaines.

4 - Concours

- Rédiger ses CV et lettres de motivation, réussir ses entretiens ou travailler à l'étranger.

5 - Recherche d'emploi

- Connaître les démarches pratiques pour créer votre entreprise.

6 - Création d'entreprise

MODE D'EMPLOI

par Georges Perrin

L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI : UNE PROBLÉMATIQUE COMPLEXE

Les statistiques officielles¹ font état d'un taux de chômage de 10,2 % en France métropolitaine (soit 2,8 millions de personnes) au deuxième trimestre de l'année 2012. Ce taux s'entend au sens du Bureau international du travail (BIT) qui définit le chômeur de la manière suivante : « toute personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus), qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine donnée, est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent ». Il n'est désormais plus nécessaire de démontrer l'ampleur d'un fléau social lourd de conséquences néfastes pour les personnes concernées comme pour la cohésion de notre société.

Mais cette question de l'emploi, et plus particulièrement de l'accès à l'emploi, pour les institutions, associations ou collectivités ayant la charge d'y apporter des solutions, se décompose en de multiples facettes. On peut résumer les propositions des différents acteurs en charge de cette question sous trois rubriques facilement lisibles : travailler, se former, entreprendre.

C'est sur fond de ce triptyque que se dessine la complexité de cette problématique. Et pour toute bibliothèque qui désire intervenir, grâce à ses collections ou ses services, dans le domaine de l'emploi, il n'est pas inutile d'évoquer l'ensemble des notions qui émaillent ce vaste et complexe paysage.

1. Insee : Informations rapides, n° 218 du 6 septembre 2012. [En ligne] < www.insee.fr > (consulté le 18 octobre 2012).

TRAVAILLER : LA RECHERCHE D'EMPLOI

On doit ranger prioritairement sous cette rubrique tout ce qui concerne la recherche d'un premier emploi ou toute démarche de retour à l'emploi. Ceci recouvre l'ensemble des démarches afférentes : depuis l'inscription à Pôle emploi jusqu'à l'entretien d'embauche, en passant par l'information sur les offres d'emploi, le bilan de compétences et toutes les actions de préparation à la démarche ultime.

SE FORMER : L'INSERTION PROFESSIONNELLE

La formation, initiale ou continue, constitue l'élément fondamental de l'insertion professionnelle proprement dite. Celle-ci concerne toutes les actions visant à orienter et à former le chercheur d'emploi pour consolider ou remettre à niveau ses compétences ou en acquérir de nouvelles.

On connaît l'obligation faite à l'université d'aider l'étudiant à s'orienter, à tester la ou les formations qui lui semblent les plus adaptées à ses souhaits et à ses capacités. Cette aide au choix d'un métier ou d'un emploi le plus conforme aux capacités des personnes en quête d'un travail est également le fait des spécialistes de l'emploi.

Suite à l'aide que lui apporte l'université, l'étudiant entre de plain-pied en formation. Quant au chercheur d'emploi qui veut améliorer son niveau de compétences ou rejoindre un nouveau métier, il aura à chercher la formation la plus appropriée aux objectifs qu'il s'est fixés. Cette formation peut être dispensée dans le cadre d'un organisme spécialisé dans le domaine visé. Elle peut être acquise, grâce à un effort individuel, par le recours à des outils de formation à distance. C'est en effet ici qu'intervient l'auto-formation qui constitue un atout incomparable des bibliothèques pour jouer un rôle actif dans le domaine de l'emploi.

L'insertion professionnelle concerne également toutes celles et ceux qui tiennent à améliorer leur situation professionnelle, qu'ils souhaitent délibérément changer de profession ou préparer des concours pour rejoindre la fonction publique ou y accéder à un grade supérieur.

L'éventail de ces possibilités de valorisation personnelle est très large : de la lutte contre l'illettrisme à la formation continue, en passant par les stages de remise à niveau ou d'adaptation *in situ*. L'importance du rôle des bibliothèques apparaît ici avec évidence. Lieu de culture et de savoir, qu'elle soit universitaire ou publique, la bibliothèque, par ses collections et ses services, constitue une ressource essentielle de la formation tout au long de la vie⁴, élément primordial de l'adaptation permanente au monde du travail.

ENTREPRENDRE

La création de son propre emploi ou de son entreprise constitue l'un des aspects non négligeables de la solution du problème de l'emploi. La création et la promotion du statut d'auto-entrepreneur⁵ ont eu pour effet de multiplier les initiatives de créations d'entreprise. Ce mouvement a permis de répondre à de nombreux besoins actuels de notre société : aide à la personne, utilisation des nouvelles technologies, etc. Les personnes qui aspirent à créer leur emploi, à créer ou reprendre une entreprise ont nécessairement besoin de développer leurs savoirs et leurs compétences dans les domaines du droit du travail, de l'entreprise et de l'économie. Même si ces connaissances peuvent être acquises par des formations idoines, force est de reconnaître que le recours à la richesse et à la variété de la documentation dans ces domaines peuvent être déterminants pour l'accompagnement du créateur d'entreprise et le succès de ses démarches. Là aussi l'utilité de la bibliothèque, de ses collections et des services qu'elle offre peut s'avérer déterminante.

LA BIBLIOTHÈQUE ÉLARGIT SON RÉSEAU DE RELATIONS

Les expériences relatées tout au long de ce volume le montrent bien : les partenariats qu'il est nécessaire de nouer pour faire de la bibliothèque un espace d'accueil propice à l'accès à l'emploi sont innombrables et d'une très grande variété. Qu'il s'agisse du milieu plus circonscrit de l'université,

4. Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

5. Loi n° 2008-776 du 4 août 2008, de modernisation de l'économie.

ou de l'environnement plus large de la cité, les relations que les bibliothécaires sont amenés à nouer excèdent très largement celles qu'ils entretiennent habituellement dans le modèle « traditionnel ».

En effet, dans leurs statuts, leurs dimensions comme dans leurs objectifs, les partenaires concernés constituent un paysage riche et complexe : institutions publiques, qu'elles dépendent de l'État ou des collectivités territoriales, associations diverses, sociétés privées, banques, organismes de recrutement, etc. De très nombreux « métiers » sont partie prenante du succès d'un objectif commun : l'insertion professionnelle et l'emploi. On voit par là les exigences nouvelles pour les responsables de ces dossiers dans les bibliothèques et l'évolution de leur rôle d'« entremetteurs » : ils doivent l'être non seulement vis-à-vis de leurs usagers, mais aussi en direction de ces partenaires auxquels ils ne sauraient se substituer pour exercer des compétences qui ne sont pas les leurs. Ils sont avant tout les gestionnaires de collections, d'espaces d'accueil et d'outils appropriés à la formation individuelle, tous moyens indispensables au cheminement des personnes qui souhaitent accéder à l'emploi, améliorer leur situation ou créer leur entreprise. Ce sont ces atouts qu'ils doivent prioritairement apporter à l'œuvre commune de promotion de l'emploi.

Ce type nouveau de relations insère la bibliothèque au sein d'un collectif dont la politique se détermine hors de ses murs, tout en restant cohérente avec sa vocation sociale et les orientations dictées par sa tutelle.

Partenaires extérieurs et nouveaux, participation à des manifestations hors les murs pour l'aide à l'emploi, accueil de nouveaux usagers jusqu'ici étrangers aux bibliothèques, car motivés par des besoins qui ne se limitent pas à l'enrichissement culturel personnel, tout indique que cette ouverture à la problématique de l'emploi entraîne les bibliothèques à s'extérioriser sous un nouveau jour.

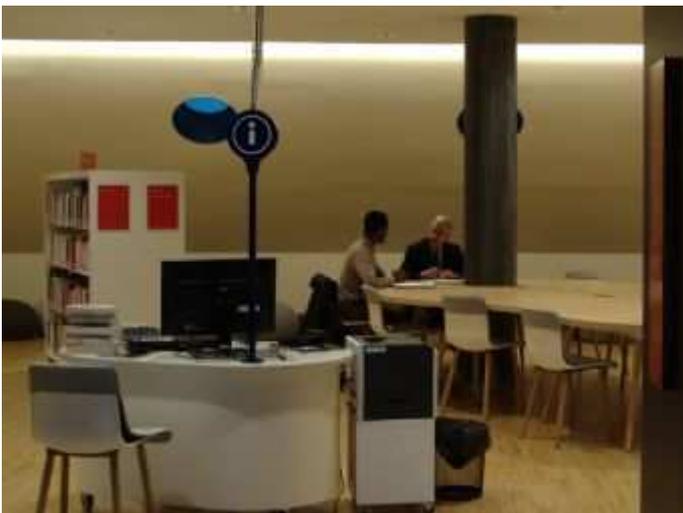


Lire au Havre - Bibliothèques
municipales du Havre

Entretiens chez Oscar : job dating à la bibliothèque

Jeudi 28 janvier 2016

Un véritable *job dating* a été organisé le jeudi 28 janvier à la bibliothèque Oscar Niemeyer. L'objectif ? Permettre à de jeunes candidats suivis par la Mission Locale de réaliser des simulations d'entretien auprès de professionnels...



La Mission Locale Le Havre estuaire Littoral, en partenariat avec les clubs du Rotary de l'Agglomération Havraise et la Bibliothèque Oscar Niemeyer, a organisé une session de coaching à l'entretien d'embauche.

Des jeunes en parcours d'insertion socio-professionnelle ont ainsi pu rencontrer une vingtaine de professionnels au cours de simulations d'entretien. Chaque entretien fut suivi d'un débriefing avec le jeune candidat pour lui apporter conseils et méthodes.

Les bibliothécaires du pôle Emploi/Formation étaient également présents lors de cette matinée pour faire découvrir aux jeunes toutes les ressources et les services offerts par la bibliothèque Oscar Niemeyer.

Tous les jeunes candidats sont repartis avec une carte de bibliothèque et un ensemble de conseils pour faciliter leur insertion dans le monde du travail.

DOCUMENT 8

Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA)

(...)

Le droit de prêt

Le droit de prêt résulte de la loi du 18 juin 2003. Cette loi avait quatre objectifs :

- permettre aux auteurs et à leurs ayants droit d'être rémunérés au titre du prêt de leurs œuvres ;
- soutenir la chaîne du livre en limitant la contraction de la marge d'exploitation des libraires ;
- consolider l'action des bibliothèques en faveur de la lecture publique en dispensant les usagers du paiement du droit de prêt ;
- instituer un régime de retraite complémentaire pour les auteurs et les traducteurs (régime désormais étendu aux illustrateurs de livres).

Elle répond donc aux attentes des auteurs et des éditeurs d'un droit à rémunération en contrepartie du prêt de leurs œuvres par les bibliothèques. Elle institue une licence légale relative au prêt d'ouvrages ; les bibliothèques peuvent ainsi prêter des livres sans porter atteinte au droit d'auteur.

Cette loi attribue aux auteurs et aux éditeurs une rémunération financée en partie par l'État, en partie par les fournisseurs de livres aux bibliothèques.

Les bibliothèques et centres de documentation assujettis au droit de prêt, ainsi que leurs fournisseurs de livres, doivent donc procéder à leurs déclarations auprès de la Sofia. Les fournisseurs de livres acquittent une redevance, correspondant à 6 % du prix public hors taxe, sur les livres qu'ils ont venus aux organismes de prêt. La Sofia perçoit, outre ces sommes, des contributions de l'État calculées sur le nombre d'inscrits en bibliothèque, verse une partie de ce total au profit de la caisse complémentaire de retraite des écrivains, des traducteurs et des illustrateurs de livres, prélève ses frais de gestion, puis répartit le solde aux auteurs et aux éditeurs. Les droits, pour chaque ouvrage, sont partagés par moitié entre l'auteur et l'éditeur.

La distribution des sommes

Depuis 2007, neuf répartitions du droit de prêt ont été effectuées aux auteurs et aux éditeurs dont les livres

ont été achetés par une bibliothèque au cours des périodes considérées. Le montant net des sommes réparties fin 2014, pour les droits de l'année 2012, s'est élevé à 12 587 000 euros.

Les adhérents de la Sofia peuvent consulter en ligne, dans leurs espaces privés, le montant des droits correspondant aux livres dont ils sont les auteurs ou les éditeurs.

Contexte général

Cette note synthétise les remontées d'une enquête conduite auprès des adhérents de France urbaine durant l'automne 2016. 11 villes ont fait retour : Bordeaux, Cannes, Clermont-Ferrand, Dunkerque, Lille, Metz, Nantes, Orléans, Roubaix, Toulouse et Tours. La diversité des villes répondantes, de la ville de taille intermédiaire comme Tours ou Orléans, à la ville périphérique comme Roubaix, en passant par plusieurs villes centres de métropoles comme Bordeaux, Nantes, Toulouse, Lille, permet de tirer des conclusions opérantes nationalement : le panel est bien représentatif de la diversité des adhérents de France urbaine.

La bibliothèque, un levier au service des politiques publiques locales

La bibliothèque est un des outils des politiques culturelles mises en œuvre par les maires. Au même titre que les conservatoires, les salles de spectacle, les opéras, les écoles d'art, les bibliothèques, dont la mission première reste évidemment la lecture publique, peuvent aussi se voir confier des missions dépassant cet objectif initial, et c'est ainsi que les bibliothèques et médiathèques seront invitées à s'investir au sein de politiques aussi variées que la politique de la ville (au sens de la cohésion sociale et des politiques mise en œuvre dans les quartiers défavorisés), la petite enfance, les personnes âgées, l'animation culturelle au sens large, la politique de lutte contre le handicap, le soutien aux librairies indépendantes (et donc le développement économique), les nouveaux rythmes scolaires, l'accompagnement d'événements festifs de tous ordres... la liste est longue et non exhaustive.

(...)

Les bibliothèques soutien des librairies indépendantes

Les exécutifs locaux sont très conscients du danger représenté par la disparition progressive des commerces de proximité dans les centres.

Ils mettent ainsi mettent à disposition de certains commerces locaux choisis des outils qui vont leur permettre de survivre. C'est particulièrement le cas pour les librairies indépendantes, et dans une certaine mesure les cinémas indépendants, qui vont bénéficier de subventions à la constitution d'un fond, de conditions particulièrement favorables sur la location ou l'achat des murs au sein des PLU. A **Cannes**, la direction des médiathèques est ainsi en lien constant avec la direction du développement économique pour guetter une opportunité de récupérer un local commercial pour le dédier à une librairie indépendante.

Les villes soutiennent aussi l'activité des libraires indépendants en les associant aux marchés d'acquisition en dessous de 90 000 euros. C'est le cas à **Orléans**, où les cahiers des charges sont organisés autour de critères de qualités de conseil et de rapidité de livraison.

A **Bordeaux**, l'essentiel des lots du marché de fourniture de livres pour les bibliothèques sont attribués à des libraires indépendants locaux, et représentent plus de 250 000 € de dépenses annuelles.

A **Toulouse**, l'appel d'offres qui couvre les achats de livres par les bibliothèques a été découpé en « petits » lots ce qui a permis de retenir une librairie indépendante du territoire sur la quasi-totalité des lots. Sans que ce soit véritablement une aide, un partenariat culturel est organisé avec les libraires, permettant notamment d'accueillir des rencontres d'auteur organisées par les libraires dans l'auditorium de la médiathèque (avec une capacité d'accueil bien supérieure aux lieux de rencontres des libraires avec une vente de livres assurée par le libraire à l'issue de la rencontre).

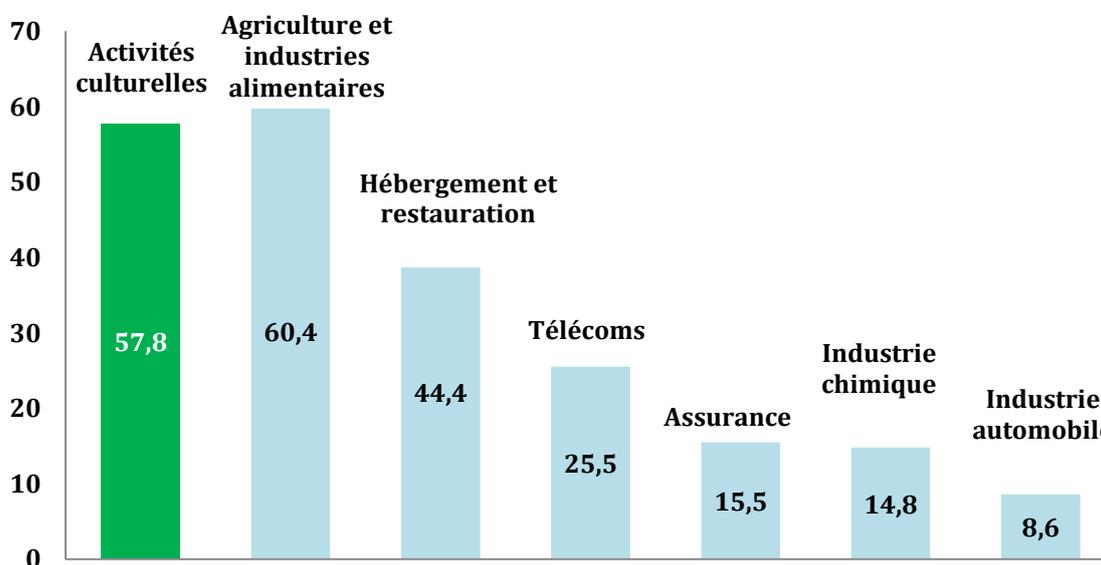
Rapport: l'apport de la culture à l'économie en France (extraits)

La valeur ajoutée des entreprises culturelles : 57,8 Md€ en 2011

La valeur ajoutée des activités culturelles en France s'établit à 57,8 Md€, soit 44,5 Md€ d'activités spécifiquement culturelles et 13,3 Md€ d'activités indirectement culturelles. Cette somme, qui définit la « valeur ajoutée de la culture en France », représente 3,2 % de la somme des valeurs ajoutées de l'économie française. C'est l'évaluation la plus proche de ce que l'on pourrait appeler le « PIB culturel » si ce dernier terme ne soulevait certaines réserves méthodologiques de définition.

La valeur ajoutée des activités culturelles est équivalente en 2011 à la valeur ajoutée de l'agriculture et des industries alimentaires (60,4 Md€)⁸. Elle représente sept fois l'industrie automobile (8,6 Md€ en 2011), quatre fois l'industrie chimique (14,8 Md€) ou l'assurance (15,5 Md€) et plus de deux fois les télécommunications (25,5 Md€)⁹.

Graphique 1 : Comparaison de la valeur ajoutée des activités culturelles avec la valeur ajoutée



Source : Mission.

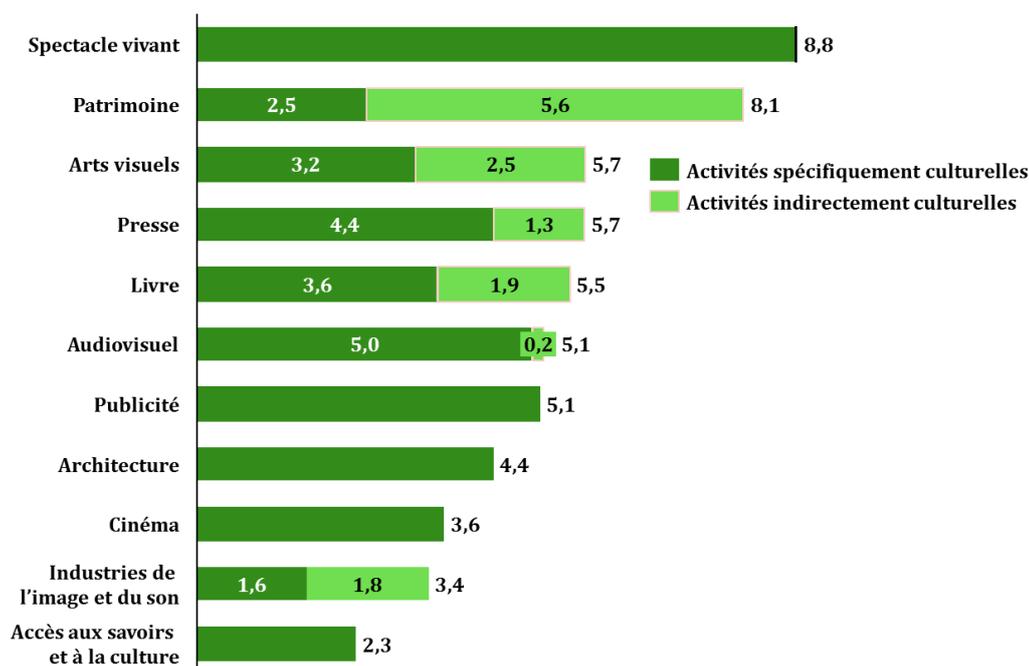
Au sein de la valeur ajoutée culturelle (57,8 Md€), les onze secteurs se répartissent en trois groupes.

Deux secteurs contribuent à eux deux pour près d'un tiers du total : il s'agit du spectacle vivant (8,8 Md€ de valeur ajoutée) et du patrimoine (musées et patrimoine monumental : 8,1 Md€), dont une part essentielle (5,6 Md€) vient de l'activité indirecte liée notamment au secteur de la restauration du patrimoine bâti.

⁸ Agriculture, sylviculture et pêche (34,2 Md€) et industries alimentaires (26,2 Md€).

⁹ La notion d'activités culturelles recouvre les activités spécifiquement culturelles et les activités indirectement culturelles. Les autres ensembles de valeur ajoutée auxquels elle est comparée recourent les activités répertoriées dans la nomenclature de l'Insee comme appartenant aux différentes branches identifiées. Aucune activités induites n'est prise en compte, ni pour les activités culturelles, ni pour les autres branches présentées.

Graphique 2 : Valeur ajoutée des activités culturelles en 2011 (Md€)



Source : Mission.

Viennent ensuite quatre secteurs qui ont en commun un volume relativement conséquent (3,4 à 5,7 Md€ de valeur ajoutée) et des liens de dépendance réciproques avec des activités indirectes : les arts visuels, à savoir les arts plastiques, le design et le stylisme, le marché de l'art et la photographie, ce dernier secteur dépendant de la fabrication, de la distribution et de la réparation des matériels ; la presse et le livre, deux secteurs industriels dépendants d'activités indirectes liées à leur processus de fabrication (papier, imprimerie) et à leur distribution en magasin spécialisé ou généraliste. La valeur ajoutée du secteur des industries de l'image et du son, c'est-à-dire des biens culturels industriels (musique enregistrée, vidéo, jeux vidéo) auxquels s'ajoutent les partitions et instruments de musique, est structurée de façon comparable, à un montant moindre (3,4 Md€).

Enfin, cinq secteurs ont la caractéristique d'impliquer pas ou peu d'activités culturelles indirectes, autrement dit de traiter en autonomie interne l'essentiel du cycle de fabrication/diffusion des services culturels proposés : l'audiovisuel, le cinéma, la publicité, l'architecture et le secteur non-marchand de l'accès aux savoirs et à la culture (bibliothèques et archives, enseignement culturel spécialisé).

www.bnf.fr – Collections et services :

Monde de l'entreprise (PRISME)

Des collections pour les entreprises mais aussi pour les créateurs d'activité, les travailleurs indépendants, les demandeurs d'emploi...

La BnF est le partenaire officiel de la CCI Paris Île-de-France pour l'accompagnement documentaire de ses porteurs de projets.

Le **Pôle de ressources et d'information sur le monde de l'entreprise (PRISME)**, situé en Bibliothèque d'étude, rassemble un fonds de documents à usage professionnel, tant sur support papier que numérique.

Les **études de marché** couvrent l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'artisanat en France et dans de nombreux pays étrangers, voire au niveau mondial. Elles émanent :

- de grands bureaux d'étude français et internationaux (Les Échos Études, Xerfi / Precepta, Euromonitor, Idate, MSI, Benchmark Group...)
- d'éditeurs commerciaux et institutionnels (Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Business France (ex Ubifrance), Agence pour la création d'entreprises...)
- d'organismes professionnels (Institut français de la mode, IFLS – industrie commerce...)

L'**information sur les sociétés** comprend à la fois

- des annuaires et des répertoires d'entreprises, généraux et par branche d'activité (Kompass, Ficom, Stratégies...)
- l'analyse financière en ligne, grâce à de nombreuses bases de données sur les entreprises françaises et étrangères (portail Orbis : Diane, Amadeus, Bankscope, Zephyr...)
- des profils d'entreprises réalisés par des cabinets d'analystes (MarketLine, Euromonitor, Xerfi...)

La **presse professionnelle** permet de suivre l'actualité des secteurs d'activité et des entreprises :

- 200 titres professionnels, économiques et financiers sur support papier, complétés par les périodiques électroniques
- des bases de données pour accéder aux références ou au texte intégral d'articles sur un sujet précis : Delphes, Europresse, Factiva, Business Source Complete...

Une sélection de **documents pratiques** répond plus particulièrement aux attentes des demandeurs d'emploi et des créateurs d'entreprise. Ils concernent :

- les métiers, les formations et les techniques de recherche d'emploi
- les outils et les niches sectorielles de la création d'entreprise.